ETUDES & CONSEILS
AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT

CERTIFIÉ
opqibi
CERTIFICAT
N° 00 04 1425

COMMUNE DE
BERSAC-sur-RIVALIER

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

6.2.1

SYNTHESE DE L'ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Présentée par

NCA

4, rue Gaspard Monge
S.A.E de Chalembert

86 130 JAUNAY-CLAN

Tel : 05 49 00 43 20
Fax : 05 49 00 43 30

- Août 2000 -

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION 3

II. PRESENTATION DE LA COMMUNE 3

II.1 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES 3
II. 2 CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU NATUREL 4

III. ETUDE DES SOLUTIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 7

II.1 APPROCHE TECHNIQUE 8
III.1 JUSTIFICATION DES CHOIX 9

IV- ETUDE DES SOLUTIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 10

IV. 1 APTITUDE DES SOLS À L'ASSAINISSEMENT AUTONOME 10

V- GESTION DES EAUX PLUVIALES 13

VI. CONCLUSION 13

COMMUNE DE BERSAC-SUR-RIVALIER
ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Situation de la commune au 1 / 200 000ème

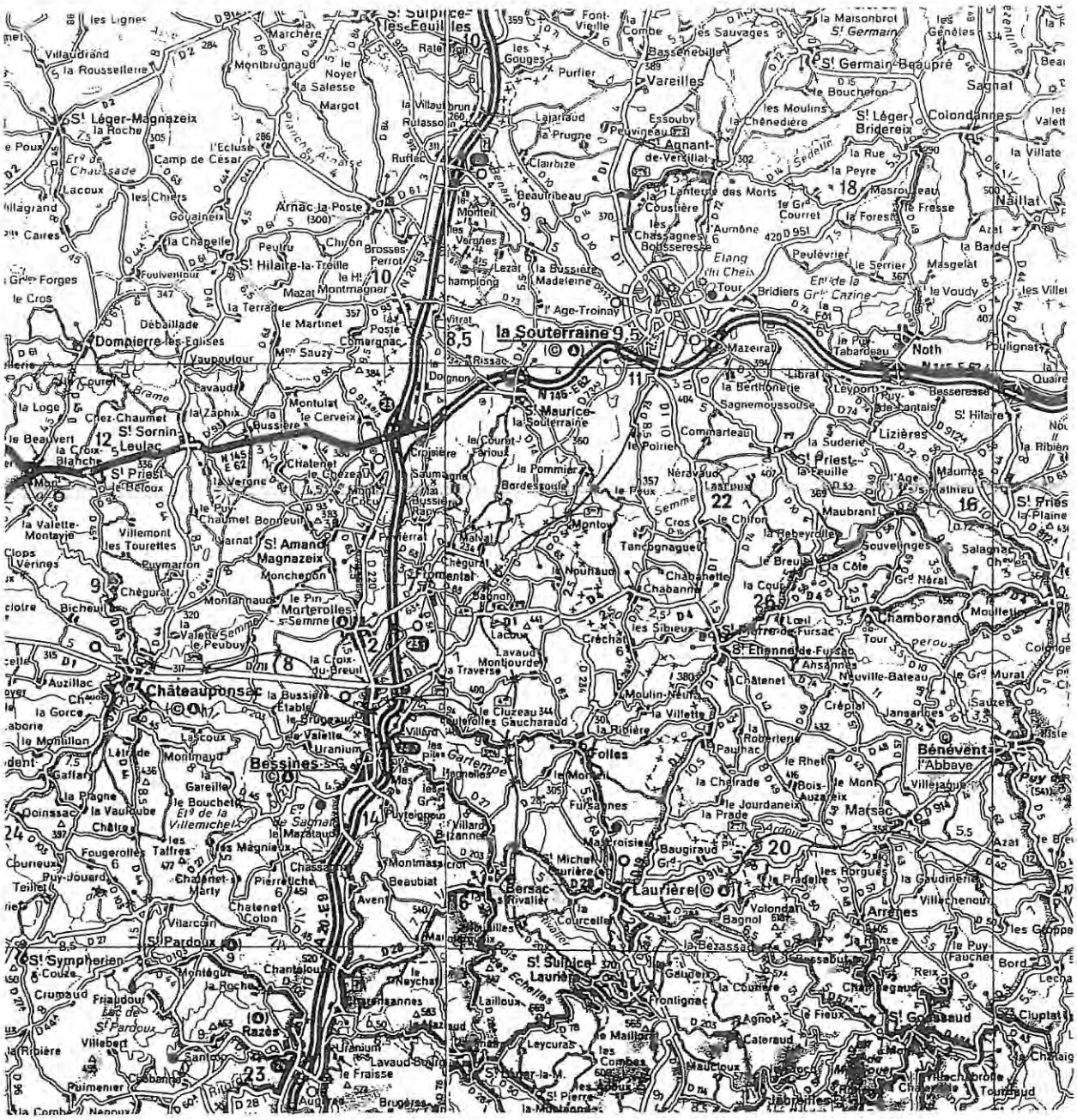

I. INTRODUCTION

Conformément aux orientations définies par la Loi sur l'eau du 3 Janvier 1992, la commune de BERSAC SUR RIVALIER a réalisé en 1999 son étude de Zonage d'Assainissement.

Cette étude permet au conseil municipal de définir les zones de la commune de BERSAC SUR RIVALIER relevant des techniques d'assainissement collectif et les zones relevant des techniques d'assainissement non-collectif. Plusieurs solutions possibles ont été étudiées et ce document présente la solution retenue par le conseil municipal. Il est soumis à enquête publique afin que les élus puissent arrêter le ZONAGE d'assainissement du territoire communal.

L'étude a été réalisée par le bureau d'études NCA.

II. PRESENTATION DE LA COMMUNE

II.1 Caractéristiques générales

La préservation de l'environnement, celle de la qualité des eaux superficielles ou souterraines et l'amélioration du cadre de vie constituent une des richesses de nos communes rurales.

La population est aujourd'hui estimée à 858 habitants d'après le recensement de l'INSEE de 1999 contre 682 habitants en 1990.

La commune est desservie principalement par 3 routes départementales, selon un axe nord-ouest/sud-est, par la Route Départementale n°203, (axe Bessines-sur-Gartempe vers St Sulpice-Laurière), un axe ouest/est la Route Départementale n°28 (axe Razès vers Laurière), et enfin par un axe nord-ouest sud-est, par la Route Départementale n°27, (axe Bessines sur Gartempe à Bersac-sur-Rivalier).

La voie de chemin de fer Paris - Limoges traverse la commune du nord vers le sud *(voir plan de situation en page suivante)*.

Actuellement, la commune de Bersac-sur-Rivalier possède seulement un assainissement collectif dans le bourg. La collecte des eaux usées s'effectue par deux réseaux différents.
Le premier est un réseau unitaire assurant la collecte des eaux usées ainsi que les eaux pluviales sur la partie Sud et Sud-Ouest du bourg. Le centre de traitement de cette première collecte se situe au sud du bourg de Bersac-sur-Rivalier en direction de St Sulpice-Laurière. Il s'agit d'un décanteur digesteur d'une capacité de **150 éq. / hab.** Cette station est en fonctionnement depuis Janvier 1986.

Un nouveau réseau d'assainissement a été créé en 1994 pour collecter l'ensemble des eaux du Nord de la commune et surtout les eaux du village vacances. Le réseau est partiellement unitaire et séparatif. Le type de station de traitement est de marque bioclère. Elle a une capacité de **202 éq. / hab**. La station de traitement se situe à coté du village vacances.
Le nombre de logements raccordés à l'assainissement collectif est de 77 habitations.

L'examen de l'habitat a montré que 312 logements utilisent les techniques d'assainissement autonome. Suite à une enquête volontaire et à la visite d'une soixantaine d'installations, il a été estimé qu'**environ 15% des installations d'assainissement autonome sont conformes à la réglementation actuelle.**

II. 2 Caractéristiques du milieu naturel

Nous présentons sur les pages suivantes les caractéristiques du milieu naturel de la commune.

II.2.1 Hydrologie :

La commune de Bersac-sur-Rivalier est traversée au Nord-Est par le ruisseau du Pont.
Le ruisseau le Rivalier, affluent de la Gartempe, traverse la commune au Nord, et s'écoule dans la direction du sud-est vers le nord-ouest.

Aucune donnée qualitative ou quantitative n'a été recensée sur ces 2 ruisseaux.
Dans un souci de respect de la réglementation actuelle et de préservation générale, si on prévoit un rejet vers ces 2 ruisseaux, ils devront respecter chacun l'objectif de qualité fixé par le SDAGE de la rivière de la Gartempe soit 1B : Bonne Qualité.

II.2.2 Géologie :

Les cartes géologiques du BRGM au 1/50 000ème n°640, n°664 et n°665 de Magnac-Laval, Ambazac et de Bourganeuf nous renseignent sur les formations rencontrées sur la commune de Bersac-sur-Rivalier. Toutefois, il manque la carte géologique n°641 de La Souterraine qui est en cours de réalisation (voir carte d'assemblage géologique en page suivante).

Etude de Zonage d'Assainissement

Extrait de la carte Géologique du B.R.G.M n°640 - Magnac-Laval . 664 - Ambazac . 665 - Bourganeuf

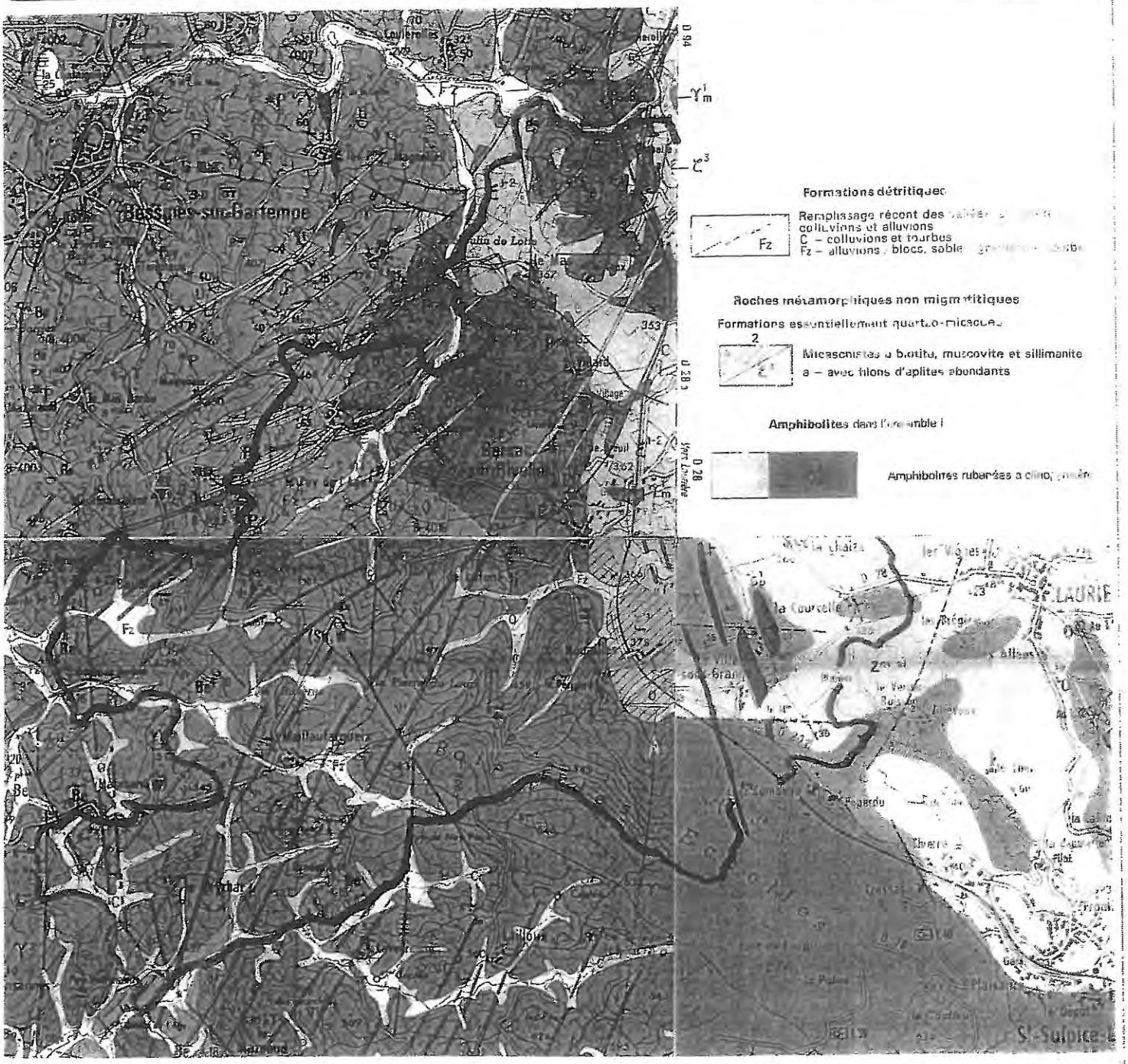

ROCHES ÉRUPTIVES

Massif leucogranitique de la Haute-Vienne

Leucogranite à tendance alcaline

Leucogranite calco-alcalin

à orthose plus
a – à mica blanc
b – à deux micas

NGA	**Commune de BERSAC sur RIVALIER (87)**	Echelle:1/50 000ème

La commune de Bersac-sur-Rivalier se situe sur la partie Ouest du Massif Central. Les terrains rencontrés sont principalement constitués de roches métamorphiques et éruptives. Quelques fonds de vallons sont recouverts par des alluvions et des colluvions.

Le territoire communal peut se découper d'une manière générale de la façon suivante :

- A l'Ouest une zone de **Leucogranites** à gros grains du massif granitique de St Sylvestre, aux sols légers en surface, renfermant plus en profondeur de nombreux minéraux utilisés par les industries, tels que le Lithium, l'Uranium, Kaolin, ...
- A l'Est se trouve une zone de **Micaschistes** avec quelques bandes d'**Amphiboles**.
- Quelques fonds de vallons sont recouverts par des **Alluvions** et des **Colluvions**.

Nous présentons ci-dessous les formations du substrat géologique de la commune de Bersac sur Rivalier de la plus ancienne à la plus récente.

➢ **Les formations métamorphiques** :

La partie à l'Est puis Nord-Est de la commune est recouverte par une roche métamorphique peu différenciable sur les sondages pédologiques, qui est due à la variation chimique de la roche. Celle-ci se compose de micaschistes à biotite, muscovite, quartz, avec une présence plus ou moins prononcée de sillimanite. Des lentilles d'amphibolites rubanées affleurent au sein des micaschistes.
Les Micaschistes (ξ^{1-2}) sont des roches généralement altérées, riches en biotite (micas noirs), muscovite (micas blancs) et de matrice ou de lentilles de quartz. Au contact du massif granitique de St Sylvestre la sillimanite est absente. Les micaschistes se présentent en lames minces, à foliation toujours accusée.
Les Amphibolithes rubanées sont des roches massives, très sombres, irrégulièrement orientées, présentant une alternance de lits millimétriques à centimétriques clairs et sombres. Ce type de formation est présente au Sud du bourg de Bersac-sur-Rivalier.

➢ **Les formations volcaniques** :

Les parties Sud, Sud-Ouest, ainsi que le Nord de la commune sont principalement recouvertes par une même roche volcanique légèrement variable dans sa composition chimique : les Leucogranites à tendance Alcaline et les Leucogranites Calco-alcalin.

Les leucogranites du massif de St Sylvestre (γ^1 et γ^2) sont des granites à gros grains composés de quartz, biotite à cristaux ou de muscovite. Ils sont très souvent arénisés.
Sur la commune, le faciès à deux micas est le plus représenté.

Sur l'ensemble du territoire communal, on remarque quelques affleurements de ces roches métamorphiques et volcaniques parfois visibles à la faveur des vallées encaissées (Maillofargueix, la Chapelle, ...).

➢ Les dépôts de fond de vallées (F z, alluvions et colluvions) :

Présentes sur les fonds de vallées des cours d'eau permanents ou temporaires, les alluvions et colluvions sont peu développées sur la commune de Bersac-sur-Rivalier. Il s'agit de dépôts généralement argileux, contenant parfois des lits plus sableux ou plus limoneux.

II.2.3 Hydrogéologie :

Les réserves en eau sont très nombreuses car les Leucogranites imperméables en profondeur, forment un horizon superficiel perméable, grâce à des fissures ouvertes ou par l'arénisation (matériaux sableux). Les zones arénisées sont au-dessus des zones fissurées.
Les zones d'arènes ont une faible transmissivité, une forte capacité et sont filtrantes. Au contraire les zones fissurées ont une forte transmissivité, une capacité faible et ne sont pas filtrantes.
Les différentes sources en eau se situent à l'Ouest de la commune. Un rapport hydrogéologique a été dressé par rapport au captage des Ribières. Les conclusions montrent que la qualité filtrante du magasin, ainsi que les bassins versants non habités et les bois protègent naturellement la qualité des eaux du captage de la source des Ribières.
Les mêmes remarques ont été apportées sur le captage La pierre du Loup 3.

Commune de Bersac sur Rivalier (87)
Etude de zonage d'Assainissement
Situation des captages en eau potable

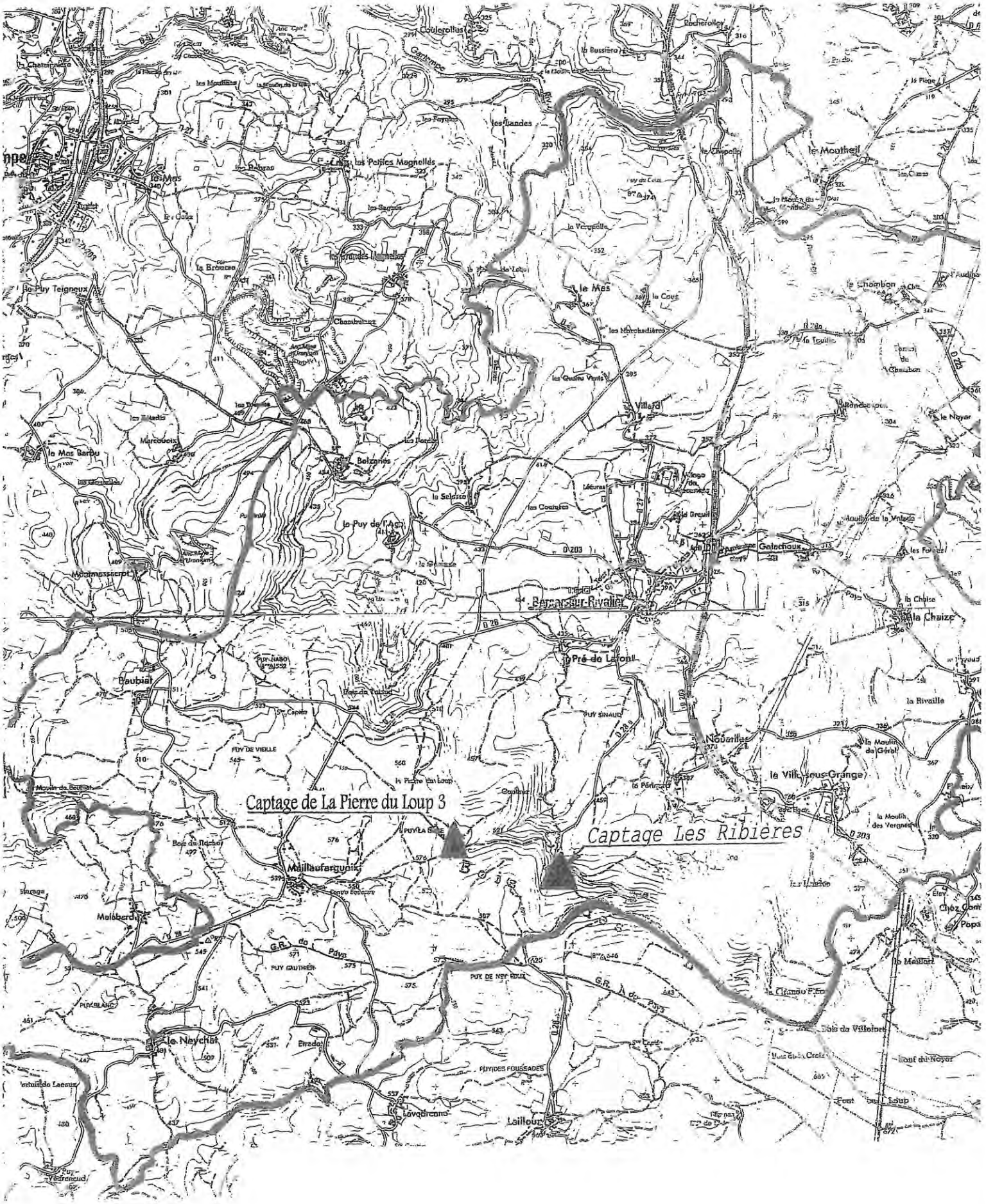

III. ETUDE DES SOLUTIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'élaboration des solutions d'assainissement collectif dépend de l'existence d'équipements, de l'organisation des zones bâties et des contraintes qui ont été mises en évidence. Actuellement, il existe un système de collecte et de traitement des eaux usées seulement sur le centre bourg de BERSAC-SUR-RIVALIER.

L'assainissement collectif peut se justifier lorsque les contraintes vis-à-vis de l'assainissement autonome sont importantes. Ces contraintes sont diverses :

- **La surface** : Le terrain disponible est-il suffisant pour mettre en place un système d'épandage réglementaire ?
- **L'accès à la parcelle** : Il doit être possible de rentrer sur la parcelle avec des engins de pose et d'entretien (camion, mini-pelle,...).
- **La pente** : Il est préférable que la pente favorise le transit des eaux usées de l'habitation vers le système de traitement.
- **L'aménagement général de la parcelle** : Arbres, terrasses, dalles, graviers,...
- **Cas particuliers** : Entreprise, école, ...

Suite à l'examen visuel réalisé sur l'ensemble des logements de la commune, nous avons étudié des projets d'assainissement collectif sur les secteurs suivants :

- Le Neychat,
- Maillofargueix,
- Baubiat,
- Puy de l'Age,
- Belzanne,
- Le Mas,
- Villard,
- Les Nouailles,
- La Ville sous Grange,
- Pré de Lafont,
- Le Breuil Le Bourg Ouest, La Gare,
- Ecuras (extension du réseau existant),
- 3 habitations au Nord-Ouest du Bourg (extension du réseau existant).

Le conseil municipal propose de retenir **les secteurs de Maillofargueix (29 logements), le Mas (17 logements) et les 3 logements du Bourg Nord-Ouest** comme secteurs relevant des techniques d'assainissement collectif en plus du Bourg actuellement desservi. Le reste de la commune relève des techniques d'assainissement autonome.

II.1 Approche Technique

Les projets présentés ci-après ont été définis au niveau Avant Projet Sommaire et pourront être modifiés au moment de la réalisation des travaux (Avant Projet Détaillé).

↳ Projet d'assainissement collectif de Maillofargueix,

Le projet consiste à collecter par l'intermédiaire d'un réseau séparatif gravitaire l'ensemble de 29 logements de ce secteur. Compte tenu du terrain vallonné 3 logements ne peuvent être raccordés au réseau longeant la route départementale n°28.

Ce réseau se compose d'environ 670 ml de canalisations de collecte sous voirie et d'un système de traitement des eaux usées de type lagune naturelle, qui se compose de trois bassins. Le premier aura une superficie de 520 m², le deuxième bassin, ainsi que le dernier seront de 220 m². Ce dimensionnement est effectué pour un traitement de 87 éq. / hab.

↳ Projet d'assainissement collectif du Mas,

Le projet consiste à collecter l'ensemble des 17 logements du Mas par l'intermédiaire d'un réseau séparatif vers un site de traitement situé en contrebas du village à proximité de la route départementale n°27.
Le raccordement s'effectue par 400 ml de canalisations gravitaires sous voirie et de 150 ml de canalisations gravitaires en domaine agricole.
Le site de traitement dimensionné pour 51 éq. / hab. se compose d'une fosse toutes eaux de 18 m^3 et d'un filtre drainé de 155 m². Le rejet en sortie de filtre pourra s'effectue dans le fossé de la route départementale. Toutefois le rejet du filtre devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du conseil général.

↳ Raccordement de 3 habitations situées au Nord-Ouest en sortie du Bourg.

Le raccordement de ces 3 logements peut s'effectuer facilement compte tenu de la proximité du réseau de collecte des eaux usées du bourg, de la route départementale n°27 et le centre de vacances.
Le réseau long de 120 ml empruntera le chemin rural de ce lotissement puis le long d'une propriété d'un particulier pour atteindre enfin la tête de réseau existante.

III.1 Justification des choix

En ce qui concerne le secteur du Maillofargueix, ce projet présente l'avantage de raccorder gravitairement au point bas 29 habitations, et surtout 12 logements ayant de fortes contraintes dans le centre du hameau et n'ayant pas la possibilité d'avoir un assainissement autonome réglementaire (fosse toutes eaux + épandage). Sur ce secteur il ne restera plus que 3 habitations qui ne seront pas raccordées à ce réseau. En effet ces dernières se trouvent en contrebas de ce réseau et leur raccordement nécessiterait l'utilisation d'un poste de refoulement et rendrait le projet pas rentable. De plus, ces habitations ne présentent pas spécialement de contraintes vis-à-vis d'une éventuelle réhabilitation d'assainissement autonome.

Le conseil municipal a décidé de raccorder 17 habitations sur le secteur du Mas.
Au niveau du centre du hameau 3 habitations présentent de fortes contraintes pour installer une filière d'assainissement autonome réglementaire dues à leur manque de terrain.
Ce secteur sera raccordé vers une unité de traitement en empruntant la voirie ainsi que les terres agricoles.

Enfin, le dernier projet effectue le raccordement des 3 habitations à l'aide de canalisations gravitaires sur la tête de réseau existante, à proximité de la route départementale n°27.
Cette extension permet actuellement la collecte des eaux usées ménagères de ces habitations mais ce projet pourra accueillir 3 habitations supplémentaires (parcelles libres). Le conseil municipal a choisi cette extension étant donnée la proximité du réseau et le raccordement sur la station existante, ce qui évite un nouvel investissement dans une autre unité de traitement.

Il faut signaler que pour les autres secteurs cités en page 7, nous avons calculé des projets d'assainissement collectif. Les coûts de branchements projetés sont bien supérieurs à un éventuel coût de réhabilitation en assainissement autonome (secteurs du : Le Neychat, Baubiat, Puy de l'Age, Belzanne, Villard, Les Nouailles, La Ville sous Grange, Pré de Lafont, Le Breuil Le Bourg Est, La Gare, Ecuras).

Enfin pour les autres secteurs où l'habitat est éloigné, de faible densité ou présentant peu de contraintes l'utilisation de l'assainissement autonome, sera la seule technique employée (Secteurs du : Chamoroux, l'Estradet, Le Patural Nouveau, Le Moulin de Baubiat, La Salesse, Le Coux, Les Quatre vents, La Chapelle, Les Rivailles, L'Audinar , Le Chambon, La Caure, Le Noyer, La Touille, Ronchevoux, Galachoux, Les Forges, Le Payaud, Planeix, Les Prés de la Ville sous Grange, Le Moulin de Gérald, 2 habitations au nord, en sortie du bourg de Bersac-sur-Rivalier).

IV- ETUDE DES SOLUTIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Afin de déterminer les filières d'assainissement autonome adaptées à chaque secteur, nous avons réalisé une campagne pédologique composée de 96 sondages à la tarière à main et de 10 tests de perméabilité. Cette étude nous a permis de déterminer l'aptitude des sols à l'assainissement autonome.

IV.1 Aptitude des sols à l'assainissement autonome

La carte page suivante présente la localisation des différentes aptitudes de sols à l'assainissement autonome sur la commune de BERSAC sur RIVALIER. Nous récapitulons dans le tableau ci-dessous chaque type de sols, leur aptitude à l'assainissement autonome ainsi que les filières préconisées.

Type de sol	Aptitude à l'assainissement non-collectif	Filières préconisées
Arénosols sur Altérite sableuse de Micashiste Mas 3-5 a 1-2 **Arénosols sur Altérite de Granite** Ga 2-6 a 1-2 ou G 5 a 1	Favorable	**Tranchées d'infiltration superficielles** (à 20 cm du sol maximum)
Arénosols sur Micaschiste dur M 3-4 a 1 **Brunisols sur Altérite de Micaschiste** Ma 2-4 b 1-3 **Arénosols sur Granite dur** G 3-4 a 0-1 **Brunisols sur Alluvions-Colluvions** Fz 2-3 b3	Assez Favorable	**Tranchées d'infiltration superficielles et surdimensionnées** (à 20 cm du sol maximum)
Rankosols sur roche dure M 1-3 r 0	**Assez Favorable**	**Filtres à sable verticaux non drainés** (suivis d'une infiltration dans les Micaschistes)
Brunisols sur roche dure de Micaschiste M 3-5 b 3-4 **Rankosols sur roche dure de Granite** G 1-3 r 0	Peu Favorable	**Filtres à sable verticaux drainés** suivis d'un rejet en milieu hydraulique superficiel (fossé, ruisseau, mare)
Brunisols sur roche dure de Micaschiste (Nappe d'eau très proche de la surface) M 3-5 b 5	Défavorable	**Tertre d'Infiltration** suivi d'un rejet vers un exutoire superficiel (fossé, ruisseau, mare)

Sols favorables

Les sols les plus favorables à l'assainissement autonome sur la commune sont les sols à dominante limoneuse, profonds, épais et perméables. Cette profondeur associée à une bonne perméabilité permet une épuration efficace de l'effluent et assure un transfert et une dispersion suffisante, même en période humide. C'est le cas notamment des Arénosols sur altérite. Ils présentent plus de 80 cm d'épaisseur de matériel perméable ; l'épuration par le sol sera donc réalisée correctement. La filière préconisée est de type fosse toutes eaux suivie d'un épandage de type **tranchées d'infiltration** (60 ml minimum).

Sols assez favorables

Ces sols présentent une perméabilité correcte. En effet, le substrat imperméable (Leucogranite) n'est présent qu'à partir de 60-70 cm de profondeur. Cependant, localement, ce substrat peut remonter plus près de la surface. C'est pour contrer ce risque de moindre perméabilité que nous préconisons **des tranchées d'infiltration superficielles et surdimensionnées** (80 ml pour un logement de 3 chambres à coucher).

Sols assez favorables

Ces sols présentent une perméabilité correcte. Le substrat perméable (Micaschiste) est présent à partir de 15-60 cm de profondeur. La faible profondeur du substrat rocheux ne permet pas d'y installer des tranchées d'infiltration superficielles dans un milieu épurateur. En effet la présence de la roche parfois dès 15 cm de profondeur ne permet pas l'épuration de l'effluent. Il sera donc nécessaire d'épurer dans un sol reconstitué par le biais d'un **filtre à sable vertical non drainé** (25 m^2 pour un logement de 3 chambres à coucher). Les eaux épurées pourront ensuite s'infiltrer normalement dans le Micaschiste.

Sols peu favorables

Les brunisols rédoxiques sur altérite ou roche dure sont peu favorables à l'assainissement autonome. Les argiles sont assez proches de la surface et empêchent les eaux de s'infiltrer en profondeur.
Les sols peu profonds sur roche présentent aussi un niveau imperméable (la roche = Leucogranite trop proche de la surface). Ainsi, pour ces deux types de sol, il est nécessaire d'évacuer les eaux traitées qui ne peuvent pas s'infiltrer dans le sol en profondeur. La filière préconisée est donc le **filtre à sable vertical drainé** (25 m^2 pour un logement de 3 chambres à coucher) qui va permettre d'épurer les eaux issues de la fosse et de rejeter les eaux épurées dans le milieu superficiel (fossé, cours d'eau).

Sols très peu favorables

Ce type de sol a été rencontré une fois sur le territoire communal. Il s'agit en fait de brunisols rédoxiques profonds sur altérite de roche pour lesquels la présence d'une nappe d'eau ne permet pas de mettre en place un système d'épuration composé de tranchées d'infiltration ou de filtre à sable vertical. Le risque de présence d'eau au niveau de la surface du sol impose de mettre en place pour ce cas **un tertre d'infiltration** (25 m^2 pour un logement de 3 chambres à coucher). Ce tertre va permettre d'épurer les eaux provenant de la fosse au-dessus du sol existant et de rejeter par la suite les eaux épurées dans le milieu superficiel (fossé, étang).

On remarque que les terrains sont assez hétérogènes et que la filière d'assainissement peut changer d'une parcelle à l'autre, en fonction de la profondeur du substrat rocheux par exemple.
De plus, sur les secteurs peu favorables, un rejet vers le milieu superficiel est nécessaire.

En cas de doute sur la filière à préconiser, sur les secteurs où les sols sont hétérogènes, les études à la parcelle peuvent assurer la mise en place d'un système d'assainissement autonome adapté au terrain et à l'aménagement de la parcelle en question.

Sur les secteurs peu favorables et assez favorables, ces études nous semblent indispensables pour réaliser correctement un assainissement autonome. Sur les secteurs favorables, elles sont moins indispensables mais permettent de contrôler l'aptitude du sol sur la parcelle en question.

V- GESTION DES EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales en milieu rural est généralement assurée par un réseau de fossés qui collecte et assure le transport des eaux de ruissellement.
La dominance argileuse des terrains sur la commune ne favorise pas l'infiltration sur place mais le vallonnement important permet une évacuation correcte.

La gestion future de ces eaux pluviales sera définie par deux zones :

- ***Zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols :***

Pour la collecte, il s'agit des zones où l'habitat est peu aggloméré et où les écoulements superficiels naturels suffisent à infiltrer les eaux. Sur ces zones, il s'agit de créer et d'entretenir régulièrement les fossés, de contrôler leur profondeur et de s'assurer du bon écoulement.

Sur la commune de BERSAC-sur-RIVALIER, les secteurs concernés sont les suivants : Baubiat, La Salesse, Le Coux, Les Quatre vents, Les Rivailles, L'Audinar, Le Chambon, La touille, Galachoux, La Chaise, Le Payaud, La Courcelle, Planeix Les prés de la Ville sous Grange, La Ville sous Grange, Le Pré de Lafont, La Gare, Le Bourg (Nord, Sud).

Compte tenu de la nature des terrains et de la configuration de l'habitat de ces secteurs , il n'est pas nécessaire de prévoir des mesures particulières pour limiter l'imperméabilisation des sols. Il s'agit seulement de s'assurer du bon écoulement des eaux, d'entretenir régulièrement les fossés et de contrôler leur profondeur.

- Zone où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage et éventuellement le traitement des eaux pluviales :

Les secteurs à habitat aggloméré provoque une imperméabilisation des surfaces telle que les eaux pluviales se concentrent et peuvent provoquer des nuisances par fortes pluies (inondation des cours, des caves,...). Il convient donc de collecter ces eaux et de les évacuer soit vers des cours d'eau lorsque cela est possible, soit vers des ouvrages d'infiltration (fossés, bassins...).

Compte tenu du caractère rural de la commune, le traitement des eaux de pluies n'est pas nécessaire sur la commune de BERSAC-sur-RIVALIER. Les zones où la collecte est nécessaire et assurée sont les secteurs du Neychat, Maillofargueix, Baubiat, Belzanne, Le Mas, La Chaise, Le Périgord, et la Nouaille.

Cette collecte peut être assurée par un réseau d'eau pluviale enterré avec avaloirs mais aussi par un fossé.

VI. CONCLUSION

La commune de BERSAC-SUR-RIVALIER a retenu les secteurs de Maillofargueix pour 29 logements, 17 logements au Mas et 3 logements au Nord-Ouest en sortie du Bourg de Bersac-sur-Rivalier comme zones relevant des techniques d'assainissement collectif.

Compte tenu de la dispersion du reste de l'habitat, les autres logements relèveront des techniques d'assainissement non collectif en respectant les filières définies dans ce document.

Remarque importante : dans l'attente du passage d'un réseau, les habitations ne sont pas juridiquement dispensées d'être équipées d'un assainissement autonome individuel convenable.
Le problème se posera en particulier pour les futures maisons individuelles neuves ou réhabilitées situées sur le tracé d'un réseau non encore réalisé. Elles devront s'équiper d'un assainissement individuel aux normes performant.

ETUDE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Commune de Bersac-sur-Rivalier

Carte d'aptitude des Sols à l'Assainissement Autonome

Bersac-sur-Rivalier
le Puy de l'Age
les Petites Magnelles
les Landes
le Montheil
Villefargeix
Neychat
la Villa-sous-Grange
Choize
la Rivaille
Puy de Lacour
Puy Sinaud
Puy de Vielle
Puy la Guge
Puy de Nert Rouge
Puy Gauthier
Puy du Coux
Bois de Villelort
les Cordes
les Fargeas
les Rebeix
les Sagnes
les Coutades
les Cousteaux
les Fontaines
les Cimes
le Grand Pré
le Moulin de la Valade
le Moulin du Montheil
le Moulin de Cerat
le Moulin des Vergnes
le Chambon
la Touille
la Prade
la Plage
la Vergnolle
la Chapelle
la Grande Place
le Meillard
le Coq
le Noyer
le Grand Puy
le Puy Teigneux
le Puy Rond
le Puy Mary
le Puy Chaud
le Puy Pinaud
le Puy Gaudy
le Puy Gaudy
le Puy Gaudy